

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES RESTREINTE
du 8 février 2008

Étaient présents : cf. liste annexée
Étaient excusés : MM Patrick PACHOD et Jean-Christophe VIDONI

Ouverture de la séance à 17h30.

Jean-Yves Pachod remercie les personnes présentes d'assister à cette réunion dont l'objet principal est l'examen des possibilités de mise en œuvre des procédures d'intervention des services de secours sur les différents restaurants d'altitude en perspective de leur ouverture en soirée après la fermeture du domaine skiable.

Les représentants de S3V souhaitent rappeler que l'accès par engins motorisés en soirée dans les établissements d'altitude n'est pas autorisé par la loi : le PGHM annonce que si un secours devait s'y dérouler, ils interviendraient bien entendu pour porter assistance mais l'enquête qui s'en suivrait pourrait être très défavorable au maire s'il s'avérait que celui-ci n'a pas respecté les règlements.

Il est rappelé qu'en altitude, après la fermeture des pistes, les CRS/PGHM sont commandants des opérations de secours.

Les sapeurs-pompiers annoncent qu'avant toute chose, des actions de prévention doivent être menées. À ce titre, il conviendrait que tous les restaurants d'altitude soient munis de défenses incendie et que les exploitants soient en mesure de l'activer dans l'attente de l'arrivée des pompiers. Dans l'attente de l'arrivée des pompiers, un médecin devrait être présent sur chacune de ces soirées. Par ailleurs, le rapatriement des clients serait à la charge de l'exploitant de l'établissement en cas d'avarie (par exemple, prévoir le rapatriement par chenillette en cas de descente aux flambeaux ne pouvant plus se dérouler pour cause de météo défavorable). S3V annonce qu'ils ne possèdent aucun agent sur le domaine skiable entre 1 heure et 2 heures du matin.

S'agissant du cas particulier du Panoramic, situé sur un piton rocheux et très en altitude, l'interdiction de sortir de l'établissement devrait être imposée ; les abords mériteraient d'être sécurisés avec empêchement physique d'accéder à proximité des gardes corps des terrasses.

S'agissant du Chalet de Pierres, l'accès des moyens de secours pouvant se faire à pied, les soirées sont donc envisageables. Le commandement des opérations de secours entre dans les prérogatives des sapeurs-pompiers.

Questions diverses

- Piste de luge Courchevel 1850 – Courchevel 1550 : une redéfinition des obligations respectives de la Société des Trois Vallées et de la commune est en cours. Quelques travaux de terrassement seront menés en intersaison. Les consignes d'utilisation seront affichées au départ.
- Garage des chenillettes du Jardin Alpin : S3V rappelle à la commune la nécessité de trouver une solution au déplacement de ce garage dont l'impact sur la qualité des pistes du secteur et la tranquillité des résidents est important.

La séance est levée à 18h30.

PJ : feuille de présence.



JCB

COURCHEVEL
SAVOIE - FRANCE

COMMISSION SECURITE DES PISTES

JEUDI 8 FEVRIER 2007 A 17 h 30
(salle du conseil municipal, mairie de Saint-Bon)

FEUILLE DE PRESENCE

Nom-Prénom	Fonction	Signature
SUINO Eric	Sapeur pompier	
CARESTEL, Pascal	Adjt. PGMT Bg St Maurice	
PEIFFER Nicolas	Andamovic BOREL	
FILLION Laurent	Dir. Exploitation SBV	
VIE Pascal	DIRECTEUR FINANCIER SBV	
MUGWIAR. Patrick	SBV	
FAURE Claude	SBV	
PACHOD Jean Yves	Mairie	
BIANE TALLEUR	6 man	

excusés: Patrick PACHOD, Jean Christophe VIDONI